

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juillet 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Commissions municipales et représentants extérieurs– mise à jour (2025 - 064)

Les compositions des commissions municipales doivent être mises à jour, ainsi que certains représentants de la commune dans les structures extérieures, en raison des démissions de certains élus.

Il est proposé de fixer les compositions des **commissions** comme suit :

Libellé	groupe majoritaire		opposition		hors élus	
	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant
Commission Communale des Impôts Directs	A. Degroote					
	Cl Fourel					Fl Billon
	G Mounier-Vehier					R Veyrat
	C. Garcia Marti					W Ogier
	Christine Royer					J Foulhoux
	F Lorient					
	C. Marion					JCI Baille
	P Barret					
Commission d'Appel d'Offres & DSP	A. Degroote					
	Cl Fourel	P Barret				
	C. MARION	C. GARCIA MARTI				
	G Mounier-Vehier	F Genevier				
	A Robin	M Rozenac	D. Michalet			
Commissions Municipales						

<u>MAPA</u>	A. Degroote Cl Fourel P. BARRET G Mounier-Vehier A Robin	C. Garcia Marti Ch Marion F Genevier M Dongey	D. Michalet	A Murat
<u>Finances - Ressources Humaines</u>	A. Degroote Ch Royer A Robin Th Deygas Ch Marion	P Barret G Mounier-Vehier	A Murat R Grenier	I. Guillaumet E de Sartiges
<u>Travaux- voirie- réseaux</u>	G Mounier-Vehier P Barret S Noiret F Genevier Th Deygas	A Robin C Garcia Marti J Robin	D. Michalet R Grenier	D Fouraison S. Ben Maimoun
<u>Affaires scolaires - enfance - jeunesse</u>	Ch Marion A. Degroote C Garcia Marti S Noiret E Montagnon	A Robin Ch Royer C Garcia Marti	I. Guillaumet S. Ben Maimoun	A. Murat E. de Sartiges
<u>Urbanisme - patrimoine</u>	P Barret G Chanas JM Chalembel F Genevier G Mounier-Vehier	C. Marion Th Deygas J Robin	D Fouraison R. Grenier	I. Guillaumet E. de Sartiges
<u>Environnement - cadre de vie</u>	C Garcia Marti J. Robin A. Robin F Lorient Ch Royer	Th Deygas M Dongey Ch Marion	I. Guillaumet R. Grenier	D. Fouraison S. Ben Maimoun
<u>Vie culturelle, associative et événements</u>	S.NOIRET C. MARION F LORIOT C GARCIA MARTI	J Robin G Chanas E. Montagnon	A. Murat S. Ben Maimoun	I. Guillaumet E. de Sartiges
<u>Economie et commerces</u>	F Genevier J Robin E Montagnon G Chanas G Mounier Vehier	Ch Royer P Barret Ch Marion	A. Murat S. Ben Maimoun	D. Fouraison E. de Sartiges

Il est proposé de fixer les compositions des **représentants** comme suit :



Libellé	groupe majoritaire		opposition		hors élus	
	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant
Conseil d'Administration du CCAS	Claude FOUREL F Lorient G Chanas Ch Marion C Garcia Marti M Rozenac		A. Murat		M.A. Collet Ch Saurel N. Dumaire Cl. Larat J Degroote J Foulhoux	
Territoire d'Energie 26 - SDED	G Mounier-Vehier	P Barret				
Office de Tourisme Intercommunal						
<i>Assemblée des actionnaires</i>	Cl Fourel					
<i>Conseil d'Administration</i>	C Garcia Marti					
<i>Conseil de Surveillance financier</i>	A Degroote					
Syndicat des Eaux de la Veauce	Cl Fourel	G Mounier-Vehier				
Syndicat Valloire Galaure	Cl Fourel	G Mounier-Vehier				
Syndicat Interc Bassin Herbasse (SIABH)	<i>désigné par Arche</i>	<i>désigné par Arche</i>				
Conseil d'Administration Collège Herbasse	Ch Marion	S. Noiret				
Syndicat Départemental de Télévision	JM Chalembel	P Barret				
Syndicat d'Irrigation Drômois	T Deygas	A Robin				
Association des Communes Forestières	C. Garcia Marti	S Noiret				
Centre National d'Action Sociale	A. Degroote					
Comité de Jumelage	S. Noiret Ch Marion M Dongey C Garcia Marti	E Montagnon				
Correspondant Défense	F Lorient					
MJC du Pays de l'Herbasse	Ch Marion C. Garcia Marti					
Mission Locale	Claude FOUREL					

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

MET A JOUR la composition des commissions municipales et représentants extérieurs de la commune, selon le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 064-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs (2025 – 065)

Conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur le plan fonctionnel, la mise à jour des postes au tableau des effectifs est nécessaire pour :

- Prévoir le recrutement d'un nouveau responsable du service de police municipal, au 1^{er} janvier 2026.
Un des deux agents partant en retraite au 1^{er} mars 2026, et compte-tenu de ses soldes de congés et CET, une période de tuilage aura lieu entre le 1^{er} janvier et mi-février environ.

Sur le plan statutaire, cette mise à jour se traduit par :

La **création** suivante :

- Poste multigrade Brigadier-Chef Principal ou Chef de Police Municipale, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'**ajustement des grades** ouverts dans différents postes (pour tenir compte des mouvements de personnels) :

- Médiathèque : grade d'adjoint administratif qui correspond à celui de l'agent actuel
- Service population : grade d'adjoint technique qui correspond à celui d'un agent actuel
- Urbanisme : grade d'adjoint administratif qui correspond à celui de l'agent actuel
- Suppression du poste partagé agent d'entretien / portage repas (départ en retraite)
- Création d'un poste exclusivement portage repas CCAS

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 11 juin 2025,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale,

ADOpte la mise à jour du tableau des effectifs tel que joint en annexe,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 065-

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 012 charges de personnel,
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

1 CONTRE (R. Grenier)

1 ABSTENTION (E. de SARTIGES)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 065-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Finances – Décision Modificative n°1 (2025 – 066)

Il convient de prendre une décision modificative n°1

objectifs : ajuster le montant du résultat reporté en investissement (001), qui doit être pris en compte sans considérer le solde des restes à réaliser (qui était de +21 033.57 €). Cette inscription complémentaire est compensée par la recette d'investissement au 1068 qui aurait dû être inscrite (501 774.67€).

Et en conséquence, il est nécessaire de minorer le besoin de virement (- 300 000 €) et d'ajuster quelques lignes en recettes et dépenses pour équilibre.

FONCTIONNEMENT			
	RECETTES		DEPENSES
002	résultat reporté	002	résultat reporté
70	produits des services et du domaine - 2 775,48	011	charges à caractère général 12 847,84
73	impôts et taxes - 7 000,00	012	charges de personnel
74	dotations et participations - 5 860,00	65	autres charges de gestion courante 5 914,00
75	autres produits de gestion courante - 9 880,00	014	atténuation de produits
76	produits financiers	66	charges financières
77	produits exceptionnels	67	charges exceptionnelles
78	reprises de provisions	68	dotations et provisions
013	atténuations de charges (1)		
042	opérations d'ordre entre sections (2)	042	opérations d'ordre entre sections (3)
		023	virement à l'investissement - 300 000,00
TOTAL	- 25 515,48	TOTAL	

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 066-

INVESTISSEMENT					
		RECETTES		DEPENSES	
001	<i>résultat reporté</i>		001	<i>résultat reporté</i>	21 033,57
13	subventions d'investissement				
16	emprunts et dettes		20	immobilisations incorporelles	
20	immobilisation incorporelles		204	subventions d'équipement	117 649,00
204	subventions d'équipement		21	immobilisations corporelles	43 092,10
21	immobilisations corporelles		23	immobilisations en cours	20 000,00
22	immobilisations reçues en affectation		27	autres immobilisations financières	
23	immobilisations en cours		10	dotations fonds et réserves	
			13	subventions d'investissement	
10	dotations fonds divers & réserves		16	emprunts et dettes	
1068	excédents de fonctnmt capitalisés	501 774,67	020	dépenses imprévues	
024	produits des cessions d'immobilisations				
041	opérations patrimoniales (4)		041	opérations patrimoniales (6)	
040	opérations d'ordres entre sections (5)		040	opérations d'ordres entre sections (7)	
021	virement du fonctionnement	- 300 000,00			
	TOTAL	201 774,67		TOTAL	201 774,67
	reports			reports	
	TOTAL AVEC REPORTS	201 774,67		TOTAL AVEC REPORTS	201 774,67

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2025 – budget général, voté le 8 avril dernier,
VU la délibération 2025-035 du 8 avril dernier, affectant le résultat 2024,
VU la proposition de Décision Modificative n°1, telle que figurée ci-dessus
VU l'avis de la commission des finances du 11 juin 2025,
APPROUVE la Décision Modificative n°1 telle que présenté ci-dessus,
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des
 Lois et Règlements en vigueur.

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
 Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
 Le 17 juin 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



Fait en 1 exemplaire et diffusion :
 - registre des délibérations
 - dossier
 - Transmis en Préfecture le 18/05/2025
 - Affiché le 18/05/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Projet reconversion du Prieuré – mission phase III Demande de subvention auprès de la DRAC (2025 - 067)

Pour rappel, la question de l'avenir du Prieuré et de ses abords a été abordée depuis maintenant plusieurs années, dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », puisqu'il constitue l'un des 6 ilots urbains à enjeux pour l'avenir du territoire.

La valeur patrimoniale exceptionnelle mais méconnue de cet ensemble est à la fois une contrainte forte qui pèse sur les possibilités d'interventions (classement Monument Historique), et une formidable opportunité pour en faire un point d'attraction et de rayonnement de la commune.

Ainsi, et grâce au dispositif PVD et les cofinancements qui s'y attachent, la commune a pu mener :

- Depuis 2020, la démarche PVD a permis d'identifier les enjeux et les pistes de devenir de cet ilôt. La mission globale d'accompagnement de la commune dans cette démarche (pour les 6 ilots de la commune), d'un montant de 150 320 € HT, a été cofinancée par la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts (70 125 €), et par le Département – Programme Centre-ville et Villages (42 120 €), soit un restant à charge pour la commune de 38 075 € HT.
- En 2022, la mission dite « phase I » de diagnostic sanitaire et patrimonial de la Chapelle et du Prieuré, élément obligatoire pour explorer les possibilités et les contraintes de toute évolution. Cette mission d'un montant de 30 650 € HT a été cofinancée par la DRAC (15 325 €), la Région (6 130 €) et le Département (3 678 €), soit un restant à charge pour la commune de 5 517 € HT.
- En 2023-2024, à la lumière des constats de la précédente, la mission dite « phase II » s'est concentrée sur les travaux d'urgence sur certaines toitures et le découpage foncier à engager pour séparer le tènement des anciennes salles de classe Montée de l'église (à céder au diocèse). Ces interventions d'urgence ont permis de préserver l'avenir, en permettant qu'il puisse exister un projet de reconversion à forte valeur patrimoniale. Cette phase intermédiaire d'un montant de 47 046 € HT a été cofinancée par la DRAC à hauteur de 16 473 €, soit un restant à charge de la commune de 30 573 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 067-

Pour aller vers la reconversion du site autour d'un moteur d'hébergement-restauration, il convient désormais d'engager la phase III de l'accompagnement de la commune sur le devenir du Prieuré, qui va permettre d'entrer dans la faisabilité

- technique (architecturale et patrimoniale)
- économique (la pertinence et le calibrage)
- juridique (les montages possibles qui préservent la propriété à long terme)

Au terme de cette dernière phase, la commune sera en mesure de lancer un appel à projet auprès d'investisseurs sur un programme porteur pour le territoire, cohérent et crédible, de réunir un tour de table financier, de proposer le montage juridique qui préserve la propriété publique du Prieuré.

Une mission globale (voir délibérations du 14 janvier 2025), d'une durée de 6 mois, regroupe les 2 pôles de compétences qui ont déjà accompagné la commune (IDTerritoire et DLAA architecte du patrimoine), d'un montant de 60 600 € HT.

Une partie de celle-ci concerne plus particulièrement le volet patrimonial de cet ensemble classé : sa mise en valeur, ses contraintes, les interventions bâtimentaires qui seront autorisées, etc.

Cette partie de la mission, d'un montant de 22 600 € HT, est éligible à un soutien de la DRAC – Conservation Régionale des Monuments Historiques, à un taux maximal de 50 %.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la DRAC - CRMH, selon les éléments ci-dessus, soit 50% des 22 600 €, soit 11 300 € de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 11 juin 2025,

SOLLICITE les services de la DRAC – Conservation Régionale des Monuments Historiques, pour le cofinancement de la partie patrimoniale éligible de la mission dite « phase III » du projet de reconversion du site du Prieuré, selon les éléments exposés ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la DRAC le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 17 juin 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/06/2025

Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 06 7-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Subvention exceptionnelle Empi Riaume 2025 (n°2025-068)

L'ensemble musical Empi Riaume a formulé une demande de subvention exceptionnelle pour l'année 2025.

Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire 2025 dédiée au soutien des associations, ainsi que les principes d'équité des montants attribués aux autres associations communales, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission des finances du 11 juin 2025,
APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'association Empi Riaume,
PRECISE que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 65748,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 068-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Subvention exceptionnelle Patrimoine de l'Herbasse (n°2025-069)

L'association Patrimoine de l'Herbasse a formulé une demande de subvention exceptionnelle pour l'année 2025, pour l'opération spécifique d'édition d'un ouvrage.

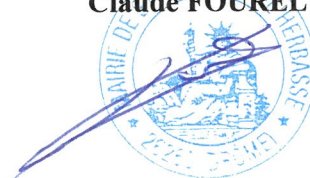
Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire 2025 dédiée au soutien des associations, ainsi que les principes d'équité des montants attribués aux autres associations communales, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission des finances du 11 juin 2025,
APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Patrimoine de l'Herbasse,
PRECISE que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 65748,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2025 06 17-DEL 2 025 069-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Ressources Humaines – convention unique CDG26 (2025 – 070)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme (CDG26), outre la gestion réglementaire et statutaire, offre une série de missions et services facultatifs aux collectivités du département, au libre choix de celles-ci.

Pour mémoire, la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse fait déjà appel à plusieurs de ces missions :

- Indemnités chômage des non-titulaires (montage des dossiers et calculs des indemnités)
- Archiviste
- Service de remplacement occasionnel
- Dossiers retraites des agents

Aujourd'hui, le CDG26 souhaite regrouper l'ensemble de ces services au sein d'une même convention, dans laquelle les collectivités continueront de faire appel aux missions qui les intéressent, selon les tarifs établis par le CDG26.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser la signature de la convention unique relative à ces missions et services facultatifs du CDG26, selon le modèle joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général de Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 11 juin 2025,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG26 n°2025-02 du 27 janvier 2025 approuvant les termes de la convention unique et son règlement annexe relatifs aux services et missions facultatifs du CDG26,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG26 n°2024-22 du 7 octobre 2024 approuvant la grille tarifaire des missions et services facultatifs du CDG26 à compter du 01/001/2025,

APPROUVE la convention unique relative aux missions et services facultatifs du CDG26, telle que jointe en annexe,

ADHERE à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du CDG26, telle que jointe en annexe,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à signer ladite convention et mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/06/2025

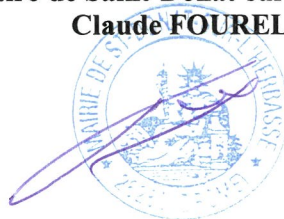
Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 07 0-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 07 0-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Ressources Humaines – contrats apprentissage année scolaire 2025-2026 (2025 – 071)

Pour rappel, le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L 6221-1 du Code du Travail).

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Ce dispositif permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants compte-tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir aux contrats d'apprentissage, plus précisément, il convient d'autoriser le Maire ou son représentant à engager les démarches pour recruter l'apprenti suivant :

Service d'accueil	Missions	Diplôme préparé	Durée de la formation
Affaires Scolaires	ATSEM	CAP Petite Enfance	1 an

Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 6211-1 et suivants, D 6211-1 et suivants du Code du Travail,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir

Vu l'ordonnance n° 2020 du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu le décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 juin 2025,

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage,

DECIDE D'AUTORISER le Maire ou son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'apprenti conformément au tableau ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits chaque année au budget,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre des contrats ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 17 juin 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,

Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/06/2025

Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 07 1-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Maison Chancel-Lemonon Reconduction convention d'occupation des locaux avec Arche Agglo (n°2025-072)
--

Pour rappel, Arche Agglomération occupe des locaux au rez-de-chaussée de la Maison Chancel, côté sud, selon une convention signée avec la commune en date de mai 2022, pour une durée de 3 années.

Le terme de cette convention étant arrivée, il convient de reconduire ladite convention, pour qu'Arche Agglo puisse poursuivre les activités qui y sont déployées.

Les conditions d'occupation de ces locaux de 105 m² environ, étaient établies à titre payant, sur la base d'un loyer initial de 341 € TTC.

Compte-tenu de l'évolution des indices IRL sur lesquels s'actualise ce loyer, il est proposé de fixer ce dernier à 376 € TTC par mois dans le cadre de la nouvelle convention (la formule d'actualisation selon les indices IRL demeurant identique).

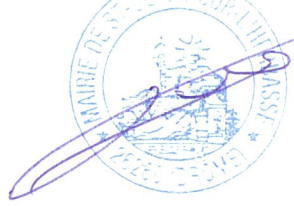
Le Conseil Municipal est donc sollicité pour accepter la reconduction de cette convention d'occupation selon la convention-type jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission des finances du 11 juin 2025,
APPROUVE la reconduction de la convention d'occupation des locaux de la Maison Chancel par Arche Agglo, selon le projet joint en annexe,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Arche Agglomération

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 072-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

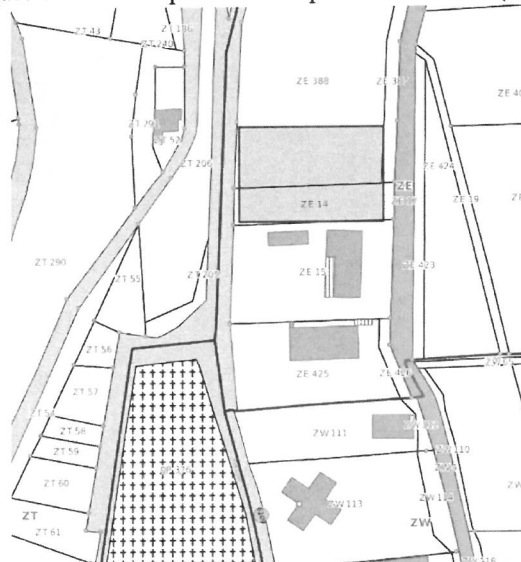
Secrétaire de séance : P. Barret

Projet de crématorium Convention d'indemnisation et acquisition foncière (2025 - 073)

Pour mémoire, lors de sa séance du 11 juin 2024, le Conseil Municipal actait l'opportunité de la réalisation d'un nouveau crématorium sur le territoire communal, au vu de l'étude de faisabilité diligentée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (Cabinet Crema Concept Consulting).
Le principe du mode de gestion par délégation de service public était également arrêté lors de cette délibération.

Depuis, les contraintes de la parcelle initialement envisagée se sont révélées suffisamment importantes pour envisager un autre tènement foncier candidat pour accueillir cet équipement.

L'assiette foncière projetée aujourd'hui pour accueillir le futur crématorium est située à proximité du cimetière, en continuité d'une parcelle déjà propriété de la commune (ZE14, mais insuffisante seule). Cette assiette nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle ZE388 (voir plan).



Sur ce tènement, plusieurs étapes préalables sont d'ores et déjà acquises :

- L'étude de sol type G1,
- L'étude dite « zone humide », dont la conclusion est négative
- Les discussions avec le propriétaire de la parcelle (zone agricole)

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 073-

- Les discussions avec l'exploitant de la parcelle (culture d'asperges).

Sur ce dernier point, le Conseil Municipal est sollicité aujourd'hui sur la convention d'indemnisation à intervenir avec l'exploitant, sur la base de la perte d'exploitation sur la durée résiduelle de la culture.

La convention d'indemnisation, jointe en annexe, a été établie par les services de la Chambre d'Agriculture, sur la base des prix agricoles et des données objectives du bilan d'exploitation.

Enfin, il convient de solliciter le Conseil Municipal pour le volet de l'acquisition foncière des 2000 m² de la parcelle ZE 388, classée en zone A, étant précisé que les services de France Domaine ne rendent pas d'avis dans ce cas d'espèce (seuil financier).

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2024-086 du 11 juin 2024,

CONFIRME que l'implantation du crématorium sera plus judicieuse sur le tènement des parcelles ZE 14 + 2000 m² de la ZE 388, selon le plan ci-dessus,

VALIDE la convention d'indemnisation de l'exploitant, selon le projet joint en annexe,

DECIDE d'acquérir 2000 m² de la parcelle ZE 388, au prix de 24 000 € (soit 12 € le m²), les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de la commune.

3 CONTRE (R. Grenier, E. de Sartiges, S. Ben Maimoun)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 17 juin 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 18/06/2025

Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 073-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Urbanisme – régularisations foncières – Réalisation de la voie douce entrée ouest (n°2025-074)

Dans le cadre de la réalisation de la voie douce, RD 67, et le recalibrage de l'entrée ouest de la commune, un certain nombre de morceaux de propriétés privées ont été impactées.

Si la réalisation de l'opération a pu se faire sur le mode d'autorisations de travaux signées à l'époque avec chaque propriétaire, il convient aujourd'hui de procéder à la régularisation foncière de ces diverses assiettes.

Plusieurs délibérations ont été prises en ce sens lors de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2023 (2023-133 à 2023-137) pour une première série de tènements.

A ce jour il en reste 3, selon le tableau récapitulatif suivant :

N° parcelle	Propriétaire	superficie
ZP 478	SCI DOMISYL	192 m²
ZR 703	SCI DENISE	7 m²
ZR 708	SCI DENISE	56 m²

Comme pour les autres tènements, les conditions sont les suivantes : cession à titre gracieux, les frais de géomètre et d'acte étant pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de l'acquisition foncière des parcelles selon le tableau ci-dessus et selon les plans annexés à la présente,

PRECISE que le prix d'acquisition est fixé à 1 €, et que les frais de bornage et d'acte sont pris en charge par la collectivité,

MANDATE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

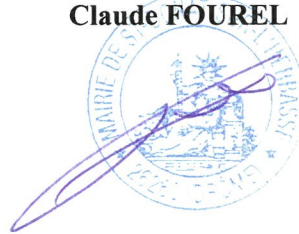
99_DE-026-2126 03 013-2025 06 17-DEL 2 025 074-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 074-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Urbanisme –dénomination de rue « Impasse du Merdaret » (n°2025-075)

La dénomination des voies, espaces publics et édifices relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, et doit correspondre à un intérêt local.

A ce titre il est proposé d'attribuer un nom à la voie qui dessert des logements et des espaces de loisirs au sud du site de l'ancien collège de l'Herbasse

Le Conseil Municipal est sollicité pour dénommer cette voie « Impasse du Merdaret »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

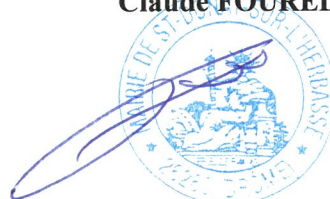
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de nommer « Impasse du Merdaret » selon le plan annexé à la présente,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 18 juin 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 075-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Foncier/Urbanisme – cession des parcelles ZH43 et ZH71 lieu-dit Chabran (2025 – 076)

Pour rappel, lors des séances du 19 novembre 2024 et du 25 février 2025, le Conseil Municipal lançait la procédure de désaffectation de la parcelle ZH43, qui a donné lieu à enquête publique, puis engageait la procédure d'aliénation suite à la désaffectation.

Conformément aux dispositions de l'article L 161-10 du Code Rural, les riverains de la parcelle ont été mis en demeure d'acquérir, par voie de courrier RAR en date du 03 avril 2025, puisque bénéficiant d'un droit de priorité.

A l'issue de cette mise en demeure, la commune s'est vu notifier les réponses suivantes :

- L'un des riverains souhaite faire l'acquisition des parcelles, au prix de 1€ le m²,
- Un autre riverain ne souhaite pas acquérir
- Les riverains restants n'ont pas répondu.

Dès lors, le Conseil Municipal est sollicité pour céder les parcelles ZH 43 (680 m²), et ZH 71 (832 m²) à M. et Mme SILVESTRE, au prix proposé de 1€ le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural et de la pêche maritime, titre VI, chapitre 1^{er},

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R 141-4, et suivants,

VU l'enquête publique du 20 janvier au 3 février 2025 selon les dispositions réglementaires, et le rapport favorable de M. le Commissaire Enquêteur,

VU la consultation des riverains valant mise en demeure d'acquérir, et les réponses obtenues,

VU la seule proposition d'acquisition formulée par les consorts
deux parcelles, au prix de 1€ le m²,

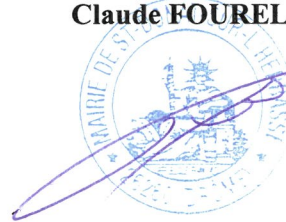
DECIDE DE CEDER à M. et Mme SILVESTRE la parcelle ZH 43, d'une superficie de 680 m², et la parcelle ZH 71, d'une superficie de 832 m², au prix de 1€ le m², les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 076-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Foncier/Urbanisme – cession partielle parcelle ZH31 lieu-dit Chabran (2025 – 077)

Par courrier en date du 23 mai 2025, le nouveau propriétaire de la parcelle ZH35 jouxtant la parcelle ZH31 (domaine privé de la commune), demande à la commune d'en acquérir une partie, pour être en cohérence avec les aménagements déjà existants sur le tènement.

Le plan est joint en annexe à la présente.

Ce propriétaire voisin souhaite acquérir 800 m² environ (sur 2 480 m² au total), et prend à sa charge l'ensemble des frais de bornage et d'acte, ainsi que l'évacuation des déchets existants sur le terrain.

Dans la mesure où cette partie boisée n'a pas d'utilité pour la commune, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser cette cession de 800 m², au prix de 1€ le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural et de la pêche maritime, titre VI, chapitre 1^{er},

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R 141-4, et suivants,

VU l'enquête publique du 20 janvier au 3 février 2025 selon les dispositions réglementaires, et le rapport favorable de M. le Commissaire Enquêteur,

VU la consultation des riverains valant mise en demeure d'acquérir, et les réponses obtenues,

VU la seule proposition d'acquisition formulée par les conjoints SILVESTRE d'acquisition des deux parcelles, au prix de 1€ le m²,

DECIDE DE CEDER à M. CHARRIERE la parcelle ZH 31, d'une superficie de 800 m² environ (sous réserve de bornage précis), au prix de 1€ le m², les frais de bornage et d'acte étant à la charge de l'acheteur.

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 077-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 077-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Urbanisme – déchetterie de Saint-Donat Dossier d'enregistrement réglementaire (n°2025-078)

Arche Agglomération s'engage dans la reconstruction de la déchetterie de Saint-Donat pour une mise aux normes générale, selon sa compétence « collecte et traitement des déchets ».

S'agissant d'une infrastructure classée au titre du Code de l'Environnement, le dossier est soumis à une procédure d'enregistrement auprès du service protection de l'environnement des services de l'Etat (DDPP de la Drôme – Direction Départementale de la Protection des Populations).

A ce titre une consultation du public est diligentée en mairie de Saint-Donat, commune d'implantation de l'équipement, du 19 mai au 13 juin 2025, un dossier étant mis à disposition du public aux heures d'ouvertures habituelles.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est amené à formuler un avis sur ce dossier (ainsi que ceux de Clérieux et Marsaz) selon les éléments fournis en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2025 prescrivant la procédure de consultation du public dans le cadre du dossier d'enregistrement des travaux de reconstruction de la déchetterie de Saint-Donat sur l'Herbasse,

Vu le dossier de consultation mis à disposition du public,

FORMULE un avis favorable 'acquisition foncière des parcelles selon le tableau ci-dessus et selon les plans annexés à la présente,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 078-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 078-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Environnement – Forêt de Sizay ONF
Programme de dégagement annexe à la campagne 2025
Demande de subvention Département et Région
(2025 – 079)

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, le Conseil Municipal a engagé le programme des travaux labellisés pour l'exercices 2024.

Certaines interventions, qui correspondent à une gestion plus durable de la ressource, sont éligibles à un cofinancement à parité par le Département et la Région.

Pour précision, la nature des travaux est la suivante :

- Ouverture à 20 m de cloisonnements de pénétration au broyeur en futaie irrégulière,
- Intervention en futaie irrégulière combinant relever de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage, et intervention sur les perches.

Ces travaux sylvicoles permettront de valoriser le patrimoine forestier pour la préparation de semis d'avenir, qui aujourd'hui ne sont pas accessibles.

Ce genre d'intervention est subventionnable à la fois par la Région et par le Département, selon le plan de financement suivant :

- Dépenses subventionnables travaux :	2 840.00 €
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional :	852.00 €
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental :	852.00 €
Soit un total de subventions :	1 704.00 €
Autofinancement communal :	1 136.00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 079-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'intervention telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de subventions afférents auprès de la Région et du Département de la Drôme.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 17 juin 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,

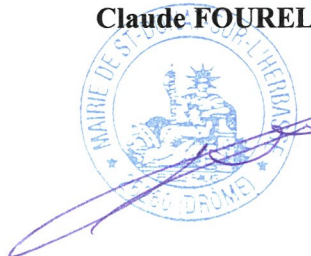
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 17/06/2025

Affiché le 17/06/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 079-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 juin 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

PRESENTS: BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya (à partir de 19h35), CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROYER Christine,

EXCUSES : GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Michalet), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MARION Christelle, ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : P. Barret

Environnement – convention ALCOME pour la réduction des déchets tabagiques (2025 – 080)

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat (arrêté ministériel du 28 juillet 2021), chargé de la responsabilité élargie des producteurs de produits de tabac équipés de filtre composés en tout ou partie de plastiques, et des produits destinés à être utilisés avec les produits de tabac.

La mission de l'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac, schématiquement appelés « mégots », qui sont jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20% en 2024
- 35% d'ici 2026
- 40% d'ici 2027

Les actions sont les suivantes :

- Sensibiliser : fournitures d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités selon la convention jointe.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser la signature de la convention, selon le modèle joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général de Collectivités Territoriales,
VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,
VU les articles L541-10 et L541-10-1 al 19 du Code de l'Environnement,
VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 11 juin 2025,

APPROUVE la signature du contrat-type entre la commune de Saint-Donat et ALCOME pour la durée de l'agrément, selon le modèle-type joint en annexe,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/06/2025

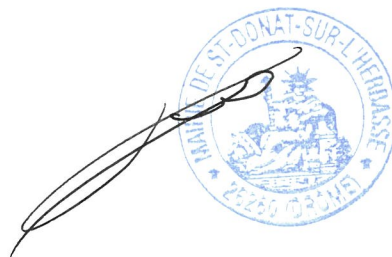
Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2025 06 17-DEL 2 025 08 0-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres
présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**



REÇU EN PREFECTURE
le 19/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 025 06 17-DEL 2 025 08 0-